

## AVIS PUBLIC

### **Demande d'autorisation de démolition 93, rue Frontenac (arrondissement du Vieux-Longueuil)**

AVIS est par les présentes donné de ce qui suit :

1. Le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles statuera sur une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au 93, rue Frontenac (arrondissement du Vieux-Longueuil).
2. Tous les plans et documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation sur <https://www2.longueuil.quebec/avis>.
3. Toute personne souhaitant s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, soit jusqu'au **16 août 2026, 23 h 59**, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière à l'adresse courriel [greffe.CD@longueuil.quebec](mailto:greffe.CD@longueuil.quebec).
4. Une personne qui désire acquérir cet immeuble pour en conserver le caractère locatif résidentiel, le cas échéant, peut, tant que le comité n'a pas rendu sa décision, intervenir par écrit auprès de la greffière, Direction du greffe, à l'adresse courriel [greffe.CD@longueuil.quebec](mailto:greffe.CD@longueuil.quebec), pour demander un délai afin d'entreprendre ou de poursuivre des démarches en vue d'acquérir l'immeuble.
5. Le comité d'étude des demandes de démolition statuera sur ladite demande à sa séance du **17 août 2026, à 13 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil. Tout intéressé peut se faire entendre par le comité relativement à cette demande à ladite séance.

Longueuil, le 6 août 2026.

Sophie Deslauriers, avocate  
Greffière